

Service de presse

Case postale	Téléphone	+41 1 631 31 11
CH-8022 Zurich	Téléfax	+41 1 631 39 10

Communiqué de presse

Berne / Zurich, le 25 mai 1998

Opérations sur or de la Banque nationale suisse durant la Seconde Guerre mondiale - Prise de position sur le rapport intermédiaire de la Commission d'experts

La Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) a pris connaissance du rapport intermédiaire que la Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale a établi sur les transactions sur or de la Suisse de 1939 à 1945. Ce rapport place les opérations de la BNS dans un contexte historique permettant une meilleure compréhension de la politique de l'époque. Il ne révèle toutefois pas de faits nouveaux saillants concernant la Banque nationale.

Le rapport intermédiaire confirme les données afférentes aux opérations sur or de la BNS durant la Seconde Guerre mondiale, données déjà connues en 1945 et publiées à diverses reprises depuis lors. Il montre aussi que les Alliés disposaient à la fin de la guerre d'une vue précise des opérations de la BNS pendant le conflit. Ces deux constatations attestent que les négociations qui aboutirent à l'Accord de Washington furent menées en pleine connaissance des transactions passées entre la Reichsbank allemande et la BNS.

Le rapport critique la Direction générale de la BNS de l'époque. Il lui reproche d'avoir maintenu la libre convertibilité du franc en or sans tenir compte des conséquences politiques et morales de sa stratégie. Elle aurait dû prendre des mesures énergiques pour éviter la livraison à Berne d'or saisi par l'Allemagne dans les pays occupés, d'autant que de telles exactions lui étaient connues. La volonté de la Direction de la Banque d'agir dans le sens de l'intérêt général du pays n'est toutefois pas mise en doute.

Selon le rapport intermédiaire, les transferts de la Reichsbank sur son dépôt à la BNS contenaient 119,5 kg d'or en provenance de camps de concentration, soit une plus grande quantité que les 37 kg mentionnés par le Sous-secrétaire d'Etat Stuart Eizenstat dans son rapport de 1997. Une partie de cet or a peut-être été vendue ensuite à la BNS, mais le rapport souligne que celle-ci n'avait pas les moyens d'en connaître la réelle provenance. La Banque nationale déplore profondément avoir pu acquérir, à son insu, de l'or arraché aux victimes de l'Holocauste.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Direction générale de la BNS a exercé ses responsabilités dans des circonstances particulièrement difficiles; sa politique a permis de préserver la stabilité financière et la capacité de paiement du pays dans une Europe dévastée. Quels que soient ses mérites, son manque de sensibilité face à la question de l'or volé n'est aujourd'hui pas compréhensible. De plus, il est regrettable qu'elle ait prétendu à l'issue du conflit, dans un désir de justification, ignorer que l'or de la Reichsbank pouvait avoir une autre origine que les réserves allemandes d'avant-guerre.

La BNS a déjà reconnu publiquement les zones d'ombre de cette période de son histoire. Pour marquer sa compassion envers ceux qui souffrent encore des conséquences du régime national-socialiste, elle a versé une contribution de 100 millions de francs au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste dans le besoin. Le rapport de la Commission d'experts n'apportant pas d'éléments de nature à modifier notablement l'appréciation de la politique menée par la BNS durant la Seconde Guerre mondiale, la Direction générale considère que les mesures prises jusqu'ici sont appropriées. Elle continuera en outre de soutenir les efforts en vue d'éclairer ce chapitre de l'histoire de la BNS.

Banque nationale suisse